Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Arquenay - Tome I

Arquenay, c^on^ de *Meslay* (4 kil.), de l'arrond. de *Laval* (19 kil.).

Anciens noms

Ecclesia de Erkania, 1050 *circa* (Cart. de Marmoutier). — *Monachi apud Erqueneium manentes*, 1060 (Ibid). — *A. de Arcaniaco*, 1094 (Maison de Craon, II, 311). — *G. de Herquené*, 1216 (Cart. de Fontaine-Daniel, 109). — *J., dominus Erquenei*, 1220 (Marmoutier). — *Apud Herqueneium*, 1227 (Cart. d'Évron). — *Arquené*, 1312 (Bibl. nat., fds. fr. 8736). — *Apud Harquenayum*, 1316 (Arch. d'Ind.-et-L., H 365, f. 95). — *La ville et paroisse d'Arquené*, 1452 (Arch. nat., P 345/4). — *Curatus de Arquenayo*, 1473 (*Lib. fundat.*, I, 135). — *L'église Saint-Germain d'Arquenay*, 1564 (*Insin. eccl.*). — *Decima de Arquenayo*, 1580 (Ibid., XXII, 63). — *Arquenay*, 1706 (*Jaillot*). — *Arquenai*, 1777 (Le Paige). — *La châtellenie d'Arquenay*, 1781. — Aujourd'hui on écrit uniformément *Arquenay* ; le mot est de forme gallo-romaine.

Géographie physique

Géologie. — « Schistes carbonifères de Laval, avec dépôts éocènes et pliocènes, représentés par des argiles, des sables et des graviers, très développés à l'O. et au S.-O. ». D.-P. Œ.

Le territoire, taillé dans une plaine fertile (97 m. à 80 m. d'altitude), où se fait le partage des eaux qui viennent à la Mayenne d'avec celles qui s'en vont à la Sarthe, est arrosé de l'O. à l'E. par le ruisseau de l'Oisellerie ou de Buru, qui prend sa course au bois de Bergault et passe près du bourg. « Il sèche tous les étés, écrivait le curé en 1777. On a remarqué, ajoute-t-il, que quand l'eau coule par-dessous une planche qu'on appelle le pont de la Grange, et ce avant Noël, l'année n'est pas fertile, et que lorsqu'elle n'y coule point, elle est abondante. La raison en est sensible : le pays est très plat, lorsqu'il arrive de grandes pluies avant Noël l'eau croupit dans les champs et fait pourrir le bled. » Le ruisseau du Pont-Martin, sorti de l'étang de Vassé, limite la paroisse au S.-O., reçoit avant de la quitter celui de la Saulaie (1.100 m.) et s'en va comme le précédent dans la Vaige, affluent de la Sarthe. « Le bourg est assez peu de chose, disait Davelu (1780), d'accès difficile, boueux ; on ne trouve dans la paroisse que de la pierre molle, peu propre à bâtir, point de sable non plus. » Malgré ces difficultés, Arquenay, depuis cette époque, s'est renouvelé, embelli, et n'a rien à envier sous ce rapport, ni pour ses chemins, à tous les bourgs de même importance.

Le chemin Renais, voie romaine du Mans à Rennes, n'est nulle part aussi reconnaissable

qu'à son passage entre les paroisses d'Arquenay et de Bazougers qu'il sépare par une ligne aussi droite que le serait une de nos grandes routes modernes. La route de Tours à Rennes, indiquée déjà sur la carte de 1706, mais remise à neuf en 1759 et devenue aujourd'hui route nationale, traverse le territoire à l'O., coupée à angle droit par la route départementale de Cossé à Bais.

Le ligne ferrée de Laval à Château-Gontier a elle aussi un parcours de 5 kil. dans le même canton de la commune, laissant à 2 kil. à l'E. le bourg, qui communique par un réseau complet de chemins vicinaux avec la station (2.500 m.), avec les grandes routes citées déjà dans les directions du Bignon (6 kil.) et de Parné (10 kil.),

ainsi qu'avec les bourgs voisins de Saint-Denis-du-Maine (4 kil.), Meslay (4 kil.), Bazougers (4 kil.).

Superficie : cadastrée par M. Bequet, qui termine cette opération le 25 avril 1833, elle est de 2.534 hectares, dont un huitième était en landes et en taillis, le reste en bonnes terres labourables et en prés, à la fin du XVII[e] s. Le nombre des métairies qui n'était alors que de 40, s'élevait à 45, auxquelles s'ajoutaient 72 closeries, à la fin du siècle suivant. On y cultivait le froment, le méteil, le seigle et le lin, avec succès, l'orge, l'avoine et le sarrasin, en petite quantité. Les arbres fruitiers, entretenus avec soin, produisaient un cidre renommé, et le bois de Bergault de superbes chênes qu'on employait pour la marine. Un village, celui de Touche-Ronde, était, selon l'expression du temps, en *chalandre*, ou en *tourne*, avec Saint-Denis-du-Maine, c'est-à-dire qu'il dépendait alternativement des deux paroisses. Le changement s'opérait à la Toussaint. Le boisseau d'Arquenay était d'un quart plus fort que celui de Laval.

Population, administrations

Population : Moyenne des naissances : 34 vers 1640 ; — 44 vers 1700 ; — 202 feux, fin du XVII[e] s. ; — 240 feux en 1766 ; — 750 communiants en 1778, 800 d'après Davelu ; — 1.025 hab. en 1803 ; — 860 hab. en 1821 ; — 925 hab. en 1831 ; — 918 hab. en 1841 ; — 960 hab. en 1851 ; — 914 hab. en 1861 ; — 832 hab. en 1871 ; — 799 hab. en 1881 ; — 809 hab. en 1891 ; — 792 hab. en 1897, agglomérés ou disséminés en 101 villages, fermes, closeries on habitations isolées.

Principaux villages : Les Talvaseries, 28 hab. — La Motte, 31 hab. — Les Chemartières, 19 hab. — Beauvais, 15 hab.

Bureau de poste de Meslay. *Perception* de Bazougers. *Station* de chemin de fer, ligne de Laval à Château-Gontier.

Assemblée

Assemblée, le 26 décembre, fête de saint Étienne.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse. — Autrefois de l'archidiaconé et du doyenné de Sablé ; de l'élection de Laval ; 1797, de la mission de Sablé ; maintenant succursale, érigée par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Saint-Vénérand et du doyenné de Meslay ; 1790, du canton de Meslay et du district de Laval.

L'*église*, à la fois paroissiale et priorale, que Davelu trouvait belle mais petite (1780), n'a rien qui la distingue. C'était une simple nef avec chœur rétréci jusqu'aux réfections, opérées il y a quarante ans, qui en ont fait une croix latine. La côtière N. a conservé deux petites fenêtres romanes et le petit appareil de cette époque. Elle fut autrefois dotée d'un mobilier et d'ornements très riches. On prétend même que la porte était lamée d'argent avant le pillage des Ligueurs de Commeronde, qui s'emparèrent également d'une belle croix d'argent aux armes d'Arquenay, retrouvée à Vaiges en 1783 par le curé, et remplacée par une autre du prix de 373 l., œuvre de M. Lasnier, de Laval. Le crucifix et les statues de la Vierge, saint Germain, saint Etienne, saint Nicolas, saint Jean-Baptiste, saint Éloi, saint Sulpice, saint François, saint Antoine, sainte Marguerite, furent peintes et dorées en juin et juillet 1644 par Jacques Duault, *« eximius pictor. »* Au XVIII[e] s., l'église s'enrichit d'un autel en marbre, donné par M. de Pontfarcy, avec tabernacle, œuvre de Louis Rocquet, sculpteur et architecte d'Angers, 1758, de stalles, 1759, d'un pupitre qui coûta 120 l., et de fonts en marbre, 1776. Les portes de la sacristie, fort ouvragées mais sans art, peuvent être de même date. Dans le même temps, on ouvrait des fenêtres sans symétrie dans le

chœur et dans la nef et l'on faisait construire par René Mulot, charpentier, un chapiteau devant la porte. Deux cloches furent fondues en 1628, nommées par les procureurs de Charles d'Angennes, et de Catherine de Vivonne, sa femme. On lisait sur l'une : *Laudetur Deus semper in campanis istis bene sonantibus, recedant ab eis procellæ et tempestates.* L'église fut réparée, pavée, blanchie, recouverte en 1786. — La *confrérie* de Saint-Étienne, déjà dotée de 112 l. de rente en 1666, possédait une relique du saint patron, don de Jean Landais, prêtre de Maisoncelles, qui l'avait obtenue de l'église de Fougeray où se trouve le chef du saint martyr (1665). La fête de saint Sébastien se célébrait solennellement en vertu d'un vœu fait par les habitants en 1638. La sacristie était un bénéfice fondé qui obligeait le titulaire à la résidence. Dès avant 1582, la *boîte des trépassés* faisait dire des messes, « chacun lundi, mercredy et vendredy », et possédait des immeubles et des rentes considérables, pour lesquels on paya 166 l. de droits d'amortissement en 1694. Un règlement pour la *Congrégation* des enfants de Marie, approuvée par Mgr Bouvier, a été imprimé en 1853 (Godbert, 8 p. in-24). L'usage de faire le 27 janvier un *voyage* traditionnel au Buret en l'honneur de saint Julien est encore fidèlement suivi.

La *cure* était à la présentation de l'abbé de Marmoutier, estimée 700 l. par Le Paige, 1000 l. par Davelu, 3000 l. d'après les registres de l'évêché, et tout cela à la même époque ; ce qui démontre que ces estimations étaient sur des bases toutes différentes et qu'il vaut mieux s'abstenir de les relater.

Curés : Pierre *Berger*, en procès avec le prieur, 1508. — Mathurin de *Cuillé*, 1564. — Étienne *Foucault*, du diocèse d'Angers, 1564-1569. — Franç. de *Chivré*, curé du Buret, 1569-1571. — Jacques de *Vaux*, du diocèse d'Angers, chapelain et même curé (1576) du Bourg, se maintient contre : Jean Dubuisson, du diocèse de Tulle, Gab. Marie, du diocèse de Sens, Nicolas Petit, de Beauvais, étudiant à Paris, et Guillaume Meignan, 1571-1578. — René *Foussier*, curé de Combrée, 1578. — décembre 1581. — Michel *Moreau*, 20 mai 1582, résigne à Azé le 10 août 1582. — Guillaume *Meignan*, angevin, chanoine de Chartres, 1582. — Jean *Le Vennier*, pénitencier de l'église de Chartres, 1590. — Macé *Landelle* obtient provision de l'église privée de pasteur depuis six mois, d'abord du vicaire général de Tours, le 15 décembre 1591, puis de l'évêque du Mans, le 5 avril 1592, et résigne en avril 1601. — Jean *Chardon*, d'Arquenay, 1601, † janv. 1602. — Hamon *Le Houx*, du diocèse de Paris, 1602-3 mars 1621. — Franç. *Samson*, du diocèse de Chartres, 1621. — Pierre *Périer*, 1635-1655. Agé de 82 ans, le 25 décembre 1659, il fait don à l'église « d'une chapelle de damas blanc, étoffé de passement d'or de Boulogne », avec laquelle il vient de dire la messe de minuit et de l'aurore. — Gilles *Coustard*, 1655, prieur de Torcé, 1670, résigne 1673. — Jean *Petit*, curé du Bignon, dont il promet de se désister dans les deux mois, 1673-1679. — René *Letort*, chapelain de la Touchemoreau (Sœurdres), pourvu en septembre 1679, à condition de se conformer aux statuts qui prescrivent de passer d'abord trois mois au séminaire. Il était né à Arquenay et annote lui-même l'acte de son baptême de ces mots : *Sum pastor indignus*, 1695. — Anne *Pelouard*, de Torcé, 28 juin 1695, † 1696. — François *Bellesme*, 22 juin-21 septembre 1696. — Jacq. *Le Vennier*, de Durtal, vicaire de Précigné, 13 mars 1697 † 1721. — Franç. *Chaillou*, prêtre habitué à Brécé, 4 juillet 1721, † 1735. — Joseph *Lemoul*, de Sablé, maître ès-arts d'Angers, 10 juillet 1735, † 1750. — Mathurin *Guérif*, fils d'un chirurgien de Lévaré, 25 mars 1750 ; a fait la table du premier registre paroissial (1625-1668) et fourni au chanoine Le Paige un mémoire détaillé ; il résigna atteint de la goutte, se réservant l'usage d'une chambre et du jardin, 1780,† 1787. — Mathurin-Aimable *Rondeau* ; neveu du précédent, né à Lévaré, de Jacques R., sieur de la Mentinière, et de Renée Georges, refusa tout serment ; réclamé par ses paroissiens, il resta au milieu d'eux jusqu'au 9 avril 1792, fut déporté à Jersey, d'où il revint en 1795 dans sa paroisse et y mourut en fonctions en 1812. Marin-Pierre Jacquet, vicaire depuis 1778 au moins, né à Saint-Martin de Mayenne, imita son curé, fut interné à Patience, transféré à Rambouillet, revint se cacher à Arquenay, où il mourut vers 1797 avec le regret de ne pas avoir versé son sang pour la foi. Des deux intrus, l'un, nommé Lesainthomme, ne vint que pour repartir le même jour (8 janvier 1792) ; l'autre, Coignard, de Saint-Denis-d'Anjou, ne vint même pas. — Depuis la Révolution : MM. *Boulin*, 1813-1836. — *Pleureau*, 1836, † 1837. — *Lemonnier*, 1837, † 1873. — *Berger*, 1873-1879. — *Letourneau*, 1879.

Le *presbytère* a été reconstruit en 1877 (architecte M. Hawke, devis 21.000 fr.). — Autrefois le petit *cimetière* joignant l'église était séparé par un chemin du grand cimetière, dans lequel était la chapelle Saint-Sulpice.

Écoles

Écoles. — On ne connaît pas d'acte de fondation en faveur des écoles dans cette paroisse qui a donné naissance aux deux Jean Rousson (V. ce nom), fondateurs des collèges de Chantenay et de Beaumont-Pied-de-Bœuf. Un écolier est mentionné en 1583. Le seigneur de la Vaugottière donne en 1722 une rente de 30 l. pour un prêtre qui fera le catéchisme dans la chapelle du château. Marie Dreulin, « sœur », figure aux comptes de la fabrique en 1778. Actuellement école laïque pour les garçons ; celle des filles, tenue par les sœurs d'Évron. À cette dernière maison, une porte ogivale avec archivolte saillante qui provient peut-être de l'ancienne aumônerie.

Le *prieuré* fut fondé vers l'an 1050 en faveur de Marmoutier par Lisiard d'Arquenay, qualifié dans un autre acte Adversarius. Les religieux reçurent en don l'église paroissiale, toutes les oblations, sauf deux tiers de la laine, du lin, du chanvre et des agneaux, le tiers des dîmes et tous les droits de sépulture. Geoffroy de Rolet intervint dans cet acte pour donner son consentement, et, quelque temps après l'établissement des religieux, un chevalier, nommé Foulques, qui prenait le froc à Marmoutier, leur donna les terres, prés et vignes de la Navelière (Préaux) et de Beauvais, du consentement de Vivien et Lisoire, son frère et sa belle-sœur, d'Auger et de Dreux, leurs fils, et enfin de Morin de Maisoncelles, seigneur de Foulques, de Hugues Manceau, suzerain de Morin, et de Guy de Laval, dont tous les autres étaient vassaux. Il faut dater cet acte, non de 1040, mais de 1060 au plus tôt, car l'histoire manuscrite de Marmoutier constate qu'il est passé sous Philippe I. Guy de Laval, pour sa part, accorde aux moines le droit de prendre dans la forêt de Bouère le bois de construction et de chauffage. Guy V, son arrière-petit-fils (1143-1158), prétendit lever des tailles sur les terres du prieuré ; il en saisit les bœufs, mais se rendit aux conseils de l'évêque du Mans. Jean d'Arquenay donna en 1220 à ses religieux le tiers du vin de marc provenant des dîmes et tiré à son pressoir, de la même manière qu'ils prenaient déjà *tertiam partem guttae de cuppa exeuntis*. Un siècle plus tard (1316-1325), le visiteur de l'abbaye descendant au prieuré d'Arquenay y trouva deux religieux dont il loue la vie régulière et édifiante. Les ornements sacerdotaux, les parures de l'autel et le calice dont ils se servaient, leur étaient communs avec le curé. Les revenus étaient de six livres d'une part, puis de quarante-cinq setiers de blé. Quatre quartiers de mauvaises vignes ne payaient que le travail. Le prieur promit d'aller rendre ses comptes au prochain chapitre. Cest le dernier acte de vie propre du prieuré d'Arquenay que nous puissions mentionner. Au siècle suivant, il ne formait plus qu'une annexe du prieuré d'Origné. Deux prieurs seulement sont connus pour l'époque antérieure : Guillaume, qui eut à lutter contre Guy V de Laval, 1143-1158 ; — Hugues d'Ochamps, qui avec Alain Vigier, son compagnon, reçut le visiteur de l'abbaye vers 1320.

Établissements de charité

Aumônerie. — Une fondation charitable d'une nature spéciale fut faite à Arquenay, en 1473, par un des enfants de la paroisse, Jean Echard, qui après avoir été notaire et secrétaire de Charles VII et de la reine, était devenu chanoine et sénéchal de Saint-Martin de Tours. Par acte du 17 novembre, passé dans sa maison canoniale, il déclare que, désirant acheter les biens éternels par un emploi charitable des richesses qu'il avait acquises, il veut les consacrer au soutien des pauvres clercs, à la nourriture et à l'hospitalité des malades indigents et des pèlerins. Après avoir fait construire, contre la chapelle de Saint-Sulpice et Saint-Antoine, un appentis, composé de deux salles à cheminées, il disposa d'une partie de ses biens en faveur d'une œuvre dont le but était d'attirer, de recevoir et d'héberger, *hospitandi, retrahendi, recolligendi et recipiendi*, pour l'amour de Dieu et des pauvres, les pèlerins indigents et infirmes qui venaient en grand nombre à la chapelle, soit pour des *neuvaines*,

soit pour d'autres expiations. D. Piolin a lu dans le texte de la fabrique d'Arquenay *Veages*, au lieu du mot *novene* qui se trouve dans le *Livre des Fondations.* Sur les neuvaines qui se pratiquaient en certains lieux de dévotion, on trouvera des détails curieux dans le glossaire de Du Cange. La Petite et la Grande Bouderie, la Queloutière de Bazougers, beaucoup d'autres parcelles de terre, des maisons et quelques rentes, constituaient la dotation. Le prêtre aumônier, présenté par la famille du fondateur, recevait tous les pèlerins dans la mesure des ressources, et veillait sur leur conduite ; il disait une messe par semaine pour le roi et la reine, bienfaiteurs de Jean Échard, et pour sa famille. En 1513 on mentionne à la fois les pauvres hospitalisés à l'aumônerie de ceux qui passaient. Les lépreux seuls n'étaient pas admis (1614). « Les pèlerinages ayant cessé, écrit le curé d'Arquenay en 1777, et l'aumônier jouissant lui seul de tous les biens de cet hôpital, le curé et le procureur de fabrique, qui étaient devenus les présentateurs de cette administration par extinction de la famille Echard (ceci est faux), donnèrent, en 1682, du consentement des habitants, les biens de cette fondation à l'hôpital de Saint-Louis, qu'on bâtissait alors, pour élever et faire apprendre des métiers aux pauvres enfants, et se retinrent le droit d'en nommer un et les fondations de la chapelle. » En réalité, les titulaires continuèrent d'être présentés jusqu'en 1710 par les représentants de la famille du fondateur, les Cuillé, les Buisard et les Belue. L'autel principal fut reconstruit un peu avant 1656 par Michel, Julien, Louis et René Trouillard. En 1737 la chapelle elle-même, découverte et ébranlée par un ouragan, fut restaurée avec les matériaux des maisons des Bletteries, qui attenaient et tombaient en ruine. M. Verger, qui avait vu la chapelle de l'aumônerie en 1834, la décrit ainsi : C'est « un carré long, d'une construction commune et sans caractère distinctif. L'autel principal est de la Renaissance et n'a rien de remarquable. Les deux autres autels sont récents et en plâtre. Dans leur construction on a fait entrer des débris de statues de saints qui étaient fort anciennes. J'ai vu sur le pavé une tête de Vierge d'un assez bon travail. Dans le chœur sont les pierres tombales de plusieurs individus, du nom de Belue. L'un d'eux, mort en 1679, est traité de fondateur. Sur le maître autel on lit les deux inscriptions singulières que voici ; à gauche : *Vois l'union des sieurs Belue, frères* ; — à droite : *Et celle de leur sœur où sont leurs pères, mères.* » Le premier aumônier fut Guillaume Echard, licencié ès lois, 1473.

Féodalité

Féodalité. — La seigneurie d'Arquenay relevait de Laval par la châtellenie de Meslay sous la redevance d'un chevalier d'ost pendant quarante jours et quarante nuits. Elle fut dans la suite unie à la terre de Champfleury qui devint la résidence des seigneurs, puis s'augmenta des seigneuries de Maisoncelles et du Bignon, sans parler des autres domaines éloignés comme Baubigné et Daviet. Quand l'héritage d'Arquenay fut passé à la maison de Rambouillet par le mariage de Nicolas d'Angennes avec Julienne d'Arquenay, dernière représentante du nom, le roi de France, dit Choppin, érigea en châtellenie cette seigneurie, qui avait déjà haute, moyenne et basse justice, par lettres du mois d'avril 1570. Avant d'enregistrer ces lettres au parlement, le procureur général du roi voulut que le comte de Laval fût appelé, « afin que l'on ne fît une châtellenie par lettres sans l'ouïr et sans son consentement, vu qu'il y avoit un trop grand intérêt. Étant consulté sur cela, continue Choppin, je fus d'avis que le nouveau châtelain feroit beaucoup mieux d'obtenir le consentement du comte, ou bien qu'il lui donnât lui-même la qualité de châtelain, afin qu'il ne semblât pas l'avoir fait sans l'avertir. » Il fut fait ainsi et les lettres de Charles IX furent entérinées le 21 juillet 1570. Les seigneurs de la Jupelière profitèrent des ventes successives de la châtellenie d'Arquenay, qui eurent lieu au commencement du XVIII^{e} siècle, pour acquérir les seigneuries paroissiales de Maisoncelles et du Bignon.

La famille d'Arquenay, qu'on voit dès la première moitié du XI^{e} siècle graviter autour de celle de Laval et jouer un rôle dans tous les événements de la baronnie, est connue sans interruption et, depuis le XIV^{e} siècle, avec filiation suivie, jusqu'à la fin du seizième. Hugues assiste à la fondation du prieuré de Saint-Martin de Laval. Lisiard, fondateur du prieuré d'Arquenay, avait pour femme Aremburge et pour fille Béatrix, déjà mariée en

1050. Anquetil d'A. est cité dans un accord concernant Laval entre Marmoutier et la Couture, 1094. Guillaume et Hugues paraissent dans des actes nombreux passés par les seigneurs de Laval et de Mayenne, 1190-1205. Richard d'A. fut bienfaiteur d'Étival avant 1197 ; Geoffroy, fils de Guillaume, le fut de Fontaine-Daniel en 1206. « Monsour Jehan d'Erquené, » dont le sceau a été dessiné par Gaignières, fait accord avec son voisin le prieur de Parné, et possédait des fiefs en Chailland, 1272-1275. Guillaume, en 1301, est cité parmi les nobles du Maine. Ceci soit dit évidemment pour montrer que, dès le XI^{e} siècle, le nom est toujours représenté, et non pour citer tous les personnages connus et tous leurs actes. Au commencement du XIVe siècle, la famille avait peut-être momentanément perdu quelque chose de sa fortune première. Il semble au moins que Pierre d'Arquenay était d'un rang inférieur à Thibault de Mathefelon, dont il reçoit à Azé, en 1327, une gratification « pour ses agréables services. » Il avait un frère, nommé Henri. Jean, son fils, lui avait succédé en 1358, mais était encore sous la tutelle de sa mère en 1364. Pierre et Hugues, que je crois frères de Jean, se firent connaître plus que lui au métier des armes. Pierre, écuyer et huissier d'armes de Louis, duc d'Anjou et comte du Maine, reçoit de lui, à Toulouse, le 17 décembre 1368 « cent frans d'or, pour faire aucunes besoignes secrètes touchant le prouffit et honneur de monseigneur le roy, dudit comte et du pays de Langue d'oc. » Pareille gratification lui est accordée à Agen, le 30 août 1372 « en récompensation de ses bons et agréables services faits aux présentes guerres comme autrement, bien et loialment. » Il est chevalier, chambellan du duc d'Anjou, 1376, puis du duc de Berry, 1396. Du chef d'Alix de Troo, il eut de grands biens en Vendômois, qui lui occasionnèrent des démêlés avec les seigneurs de la

Marche, de Vendôme, et Jean de Tucé. Hugues, d'abord écuyer dans la compagnie de Jean de Champagne, 1370, est lui-même capitaine en 1379, quand il vient au Mans offrir ses services contre les Anglais et le duc de Bretagne, leur allié. Sa compagnie, à la tête de laquelle il sert en Bretagne le 18 janvier 1381 (n.s.), comprend un chevalier et dix écuyers des meilleures familles du Maine et de l'Anjou. Jeanne de Baubigné, sa veuve, remariée à Jean de Vertou, se voyait disputer en 1399 la jouissance de la terre de Parillé, que lui avait donnée son mari, par Jean et Pierre d'Arquenay, chevaliers, par Guillaume Chabot et par d'autres membres de la famille.

Jean, fils aîné de Jean d'A., fut tué à la bataille de Verneuil, 1415, d'après une déclaration de Jeanne de Courceriers, sa femme. — Pierre, son fils, poursuit en 1427, devant le parlement transféré à Poitiers, un procès entamé par son père contre Jean de Champagne, tuteur de Séguin l'Enfant, fou et interdit ; il prend des sauf-conduits des Anglais, pour lui et sa famille en 1434. A ses seigneuries d'Arquenay et de Daviet, il ajouta celle de l'Écluse par son mariage avec Jeanne de Montgiroul, veuve de Jean de Logé, seigneur du Boisthibault, et qui, de nouveau veuve en 1440, vivait en 1477. — Hugues, leur fils, épouse Marie d'Avaugour avant 1454, partage en 1457 avec Catherine, sa sœur, la succession de son père, de Jean, son frère, et de Jeanne d'Arquenay, dame de Baubigné,et figure comme homme d'armes, avec deux archers et huit chevaux, à la montre du Lion-d'Angers, le 15 décembre 1470 ; il vivait encore en 1494. — Guy, fils aîné, 1498-1525, ajouta Vauchrétien et Marboué à son patrimoine, du chef de Cath. de Feschal, sa femme. Celle-ci écrit de sa maison de Marboué à la dame de Montsoreau, sa cousine, qui s'était entremise pour le mariage de sa fille : « M. d'Arquené est délibéré d'aller bientost à Angers vers monsieur nostre oncle, M. d'Esvron (François de Châteaubriand, abbé d'Évron), et de là s'en ira devers vous à Montsorreau pour vous voir et vous parler de cette affaire. » — Antoine, après la mort de son père, épousa Lancelotte d'Hauterives, dame dudit lieu, et demeurait à Champfleury en 1545. — Claude, qui avait succédé à son père en 1549, par son mariage avec Madeleine du Bourgneuf, fille d'un premier président au Parlement de Bretagne, rétablit la fortune de sa famille, compromise par son père et son aïeul. Il mourut catholique en 1560, laissant unique héritière Julienne d'Arquenay, femme de Nicolas d'Angennes (V. ce nom). L'enfeu des deux époux avec leur statue se trouvait dans l'église de Rambouillet, reconstruite en 1872. Voir la suite des seigneurs d'Arquenay à l'art. *Champfleury*.

Notes historiques

Notes historiques. — Le don de l'église à Marmoutier par la famille d'Arquenay qui la possédait à titre héréditaire vers 1050, avec confirmation par Hildebert en 1125, est le fait historique le plus ancien que l'on connaisse sur la paroisse. — Le doyen de Sablé, au commencement du XIII^{e} s., y avait un jour d'audience par semaine. — La *Satyre Ménippée*, Jean de Serres (VI, 73), Pierre de l'Étoile (anno 1589), racontent qu'au mois d'avril 1589 une troupe de 700 ligueurs commandés par Gilbert du Puy-du-Fou, seigneur de Commeronde, commit des horreurs sans nom dans la paroisse, profana odieusement l'église et les choses les plus saintes, emporta enfin tout ce qu'elle contenait de précieux pour le vendre aux religieux d'Évron ou aux curés du voisinage. Ces sacrilèges paraissent bien invraisemblables de la part de catholiques, quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'on peut avoir sur la soldatesque de tous les partis à cette époque. Il ne se serait donc trouvé ni un chef ni une poignée de chrétiens dans cette bande pour s'opposer à ces monstruosités. D. Piolin, M. Couanier et M. Bertrand de Broussillon ont cru devoir faire des réserves sur l'attribution de ces crimes aux ligueurs. Bourjolly d'ailleurs semble rapporter le fait à l'année 1593, date qui correspond avec le passage dans le pays de la bande anglaise à laquelle on peut sans conteste imputer des violences, des pillages et des profanations indiscutables ; elle était à Chemeré et à Saint-Denis-du-Maine au mois d'avril 1593. — Les registres paroissiaux contiennent quelques notes intéressantes sur les saisons. L'année 1628 fut si fertile en pommes « que jamais homme vivant n'en avoit tant veues ; la pipe de cildre ne valoit que quatre livres ; il en fut fait dans la paroisse plus de mille pipes. » Par contre en 1767 la pipe se vendait 105 l., et le vin ne valut rien. Des pluies extraordinaires compromirent la récolte de 1768, qu'on fut obligé de battre dans les granges, dans les maisons et même dans les églises. Les semailles ne purent se faire ; aussi ne récolta-t-on pas l'année suivante dans la paroisse de quoi se nourrir plus de trois mois ; le boisseau se vendait 6 l. 10 sols, tandis qu'à Laval et à Château-Gontier, où l'on recevait des grains étrangers, il ne valait que 3 l. 5 sols. Nouvelle disette en 1770 ; abondance générale au contraire l'année suivante, sauf pour le vin, qui se vendait 300 l. la pipe à Laval. Épidémie de novembre 1776 à juillet 1777 ; dysenterie en 1779. — En 1789 les habitants expriment les vœux suivants : que le tabac, devenu une nécessité pour les trois quarts de la population, cesse d'être d'un prix excessif et d'une qualité nuisible ; que les adjudications des grandes routes ne se fassent que devant la municipalité de Laval, après convocation de tous les syndics des paroisses ; que tous soient soumis à la milice, qu'on prévienne par le choix du chirurgien les exemptions abusives, et que les chefs de famille puissent se faire remplacer. Le 11 avril 1291, des commissaires vinrent pour modifier la circonscription de la paroisse et fermer plusieurs chapelles ; un attroupement à la tête duquel se mit courageusement M. Dubois s'y opposa. Un arrêt du Directoire du 4 juin 1794 ayant prescrit la fermeture des églises non desservies par des assermentés, le citoyen Duchêne, chirurgien à Meslay, vint avec dix gardes nationaux pour exécuter cette mesure. Un combat assez sérieux, mais dont les deux partis s'attribuèrent l'avantage, eut lieu dans le bourg le 16 ventôse an IV (6 mars 1796), entre une compagnie républicaine et les Chouans de Tercier. Marie Lhuillier, l'une des plus généreuses victimes de l'échafaud révolutionnaire est née à Arquenay.

Maires

Maires : MM. Jean *Chauvet*, 1791. — Julien *Pineau*, an XII. — *De Pontfarcy*, 1821-1830. — *Mazure*, 1835-1836. — *Dubois*, 1840. — *Bidault de Glatigné*, 1850-1856. — *Turpin*, 1856-1866. — *Mazure*, 1866. — *Mazure*, 1893.

Sources et Bibliographie

Voir sur la famille d'Arquenay : Cart. d'Évron, Savigny, Fontaine-Daniel. — Arch. nat., P 1343, f. 109 ; X^{1a} 40, f. 206 ; 44, f. 205-206 ; 46, f. 190. — Bibl. nat., Pièces orig., 2147 ; et le mot *Courtarvel* ; fds.

Clairembault, 6, 100-104. — Arch. de M.-et-L., G 349. — Titres de la Patrière. — Comte Bertrand de B., *Maison de Craon, Maison de Laval*. — D. Morice, *Preuves*.

Reg. par. qui datent de 1625. — *Lib. fundat.*, I, 135. — Cart. de Fontaine-Daniel. — Cart. d'Évron, p. 28. — Arch. nat., X^{1a} 40, f. 206 ; 44, f. 205-206 ; 46, f. 190 ; 4850, f. 297 ; KK 324. — Bib. nat., fds. lat. 5441, f. 471, 472. — Arch. d'Indre-et L., H 365, f. 95. — Bibl. de Tours, *Hist. mss. de Marmoutier* de dom Alex. Le Michel. — Arch. de la Vienne, H/3 988. — Cab. de la Beauluère. — Cab. d'Achon. — Verger, *Notice sur Jublains*. — Tercier, *Mémoires*, p. 229.

Localités

Pour les localités, voir les art. : *l'Aubinière, la Bizolière, Champfleury, Montavallon, Montfourmé, la Motte, la Vaugottière*, etc.